



## PREFET DE SEINE-ET-MARNE

*Sous-préfecture de Meaux*  
Bureau de la réglementation et de la coordination territoriale

### COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT AUPRES DE L'AERODROME MEAUX - ESBLY

#### Réunion du vendredi 25 janvier 2019

Après vérification du quorum, la séance de la commission consultative de l'environnement (CCE) auprès de l'aérodrome Meaux-Esbly est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard PEHAUT, sous-préfet de Meaux.

Etaient présents :

- MM. Franck BOUNIOL, Yoann PIERRE – DGAC/DSAC Nord
- MM. Quentin DEVOUGE, Franck PARIZOT, Mme Annelis GRAVIER – Groupe Aéroports de Paris
- M. Patrick MONBRUN – GUAME
- M. Claude ASSALIT – ACF et GUAME
- M. Daniel CAGNAT – instructeur
- M. Patrick SAVOIS – adjoint au maire de Mareuil-lès-Meaux
- M. Jérôme TISSERAND – conseiller départemental 77
- M. Pascal MACHU – association CALME
- Mme Sitra SARANGA – direction départementale des territoires 77

Monsieur le président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et précise qu'en l'absence des représentants de la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), empêchés, le bilan écrit de leur activité de contrôle sera ajouté au compte-rendu.

#### **I. BILAN D'ACTIVITE : TRAFIC DE L'ANNEE 2018**

Monsieur DEVOUGE, Groupe ADP, présente le bilan d'activité, joint en annexe, et souligne les éléments suivants :

- le trafic total cumulé en 2018 est en baisse de 8,9 % par rapport à 2017, pour atteindre 60 793 mouvements. Cette baisse a été particulièrement sensible au premier trimestre 2018 du fait des conditions météorologiques très défavorables (- 84% en janvier 2018 par rapport à janvier 2017) ;

- la répartition du trafic par type d'aéronefs montre que les ULM représentent en 2018 un peu plus de 50 % des mouvements (avec 32 714 mouvements) (- 9,1% par rapport à 2017), devant les avions (27 000 mouvements), le trafic hélicoptères restant marginal ;

- la répartition du trafic par type de vols montre que l'aérodrome Meaux-Esbly a principalement une activité de formation : 67,2 % de tours de piste, 24,4 % de vols locaux (vols circulaires sans escale) et 8,3 % de vols de voyage.

Ce bilan d'activité a suscité un débat qui a porté sur les points suivants :

### 1. Le bruit des ULM et autogires :

Monsieur MACHU, association CALME, considère que le développement des ULM n'est pas une bonne nouvelle pour les riverains, ces aéronefs étant particulièrement bruyants, notamment les autogires (ULM de classe 4 à propulsion par hélice et disposant d'un rotor de sustentation).

Monsieur SAVOIS, adjoint au maire - Mareuil-lès-Meaux, confirme que les ULM et autogires sont particulièrement bruyants car ils avancent lentement. Ils ont tendance, comme les avions, à survoler la zone du stade de Mareuil-lès-Meaux.

Monsieur MONBRUN, GUAME, précise qu'il n'y a que 4 autogires sur la plateforme de Meaux. Ces ULM ne peuvent faire du stationnaire, compte tenu de leur mode de fonctionnement. Monsieur BOUNIOL, DSAC-Nord, indique que les ULM ne peuvent pas dépasser le bruit maximum de 65 dB.

Monsieur PEHAUT demande s'il est possible d'avoir des statistiques permettant d'isoler, parmi les ULM, le trafic des autogires.

Monsieur DEVOUGE répond qu'il se rapprochera de la navigation aérienne pour étudier la faisabilité d'avoir ce type de statistiques par la tour de contrôle, étant précisé toutefois que leur métier est le contrôle de la sécurité aérienne.

### 2. Les tours de piste et le non-respect des trajectoires :

Monsieur SAVOIS dénonce particulièrement les nuisances générées par les tours de piste des avions qui ne respectent pas les trajectoires. Il se propose de relever les immatriculations des avions déviants.

Monsieur PEHAUT l'encourage à communiquer ces informations au responsable de l'aérodrome et à la DGAC pour qu'un travail pédagogique puisse s'effectuer auprès des contrevenants. Monsieur MONBRUN indique qu'il est "preneur" aussi de ces informations pour rappeler à l'ordre les pilotes en formation.

Monsieur SAVOIS fait savoir que, lorsqu'il appelle la tour de contrôle pour signaler le non-respect des trajectoires par les aéronefs, la situation s'améliore. Pour Monsieur MACHU, les effets des appels à la tour de contrôle ne sont malheureusement que très temporaires. Le problème est qu'il n'y a pas de consigne continue de bonne conduite aux pilotes sur la plateforme.

Monsieur CAGNAT, instructeur, précise que c'est principalement la piste 16-34 qui pose problème pour la commune de Mareuil-lès-Meaux. En effet, la rotation dans la journée entre la 07-25 et la 16-34 pourrait peut-être être améliorée. Monsieur MACHU déplore que le tour de piste sur l'aérodrome de Meaux ne soit pas dans le bon sens.

### 3. L'application de la charte du « Vivre ensemble » :

Monsieur PEHAUT rappelle que la charte du "Vivre ensemble" a été validée et signée en 2018 entre usagers et communes riveraines. Elle a pour objectif l'instauration d'une forme de pédagogie et de concertation régulière entre les acteurs. Il suggère de faire vivre cette charte en réunissant, avant la reprise d'activité de la saison, l'ensemble des acteurs pour rappeler aux pilotes la nécessité du respect des règles et des trajectoires.

Monsieur MACHU regrette que la charte n'ait pas été ouverte aux associations de riverains et de protection de l'environnement. Il fait observer l'absence, en dehors de Mareuil-lès-Meaux, des représentants des communes environnantes à la présente commission et exprime, en conséquence, son scepticisme sur le respect de cette charte.

Monsieur PEHAUT fait observer que, compte tenu du montant non dissuasif des contraventions, de la poussée de l'urbanisme, il n'y a pas d'alternative crédible à la solution d'une charte et d'une pédagogie continue des pilotes, ceci dans l'intérêt de la survie de l'aérodrome.

Monsieur DEVOUGE ajoute que, sur d'autres aéroports, des associations sont signataires des chartes de bonne conduite. Il encourage les associations de la plateforme de Meaux à en faire de même pour peser sur l'amélioration de la pédagogie.

Monsieur MONBRUN envisage de réunir, courant avril, l'ensemble des acteurs de la commission en y invitant les présidents des deux aéroclubs ULM qui pourront ainsi s'exprimer.

Monsieur DEVOUGE propose, compte tenu que le trafic ULM représente d'ores et déjà 50 % des mouvements de l'aérodrome, que des représentants des aéro-clubs ULM fassent partie désormais de la CCE.

Madame FAGNON, sous-préfecture, indique que lors du renouvellement des membres en fin d'année, les représentants des usagers désignent des représentants d'ULM.

Au terme de ce point, Monsieur PEHAUT conclut qu'il appartient aux usagers de faire passer le message et d'organiser cette réunion en avril, à laquelle il est prêt personnellement à participer, si nécessaire.

#### 4. Le rôle de la tour de contrôle et la mise en place d'un numéro d'urgence à disposition des riverains :

Monsieur BOUNIOL tient à faire observer que la mission de la tour de contrôle n'est pas de répondre aux riverains mais de veiller à la sécurité du trafic aérien. Appeler la tour de contrôle en période de fort trafic ou de stress des contrôleurs peut avoir au contraire un effet contre-productif en générant des relations tendues entre les riverains et le service de contrôle.

En revanche, Monsieur BOUNIOL propose d'adresser les réclamations au chef de la circulation aérienne, Monsieur Patrick VINCENT, ou directement auprès de son service (DSAC-Nord) qui pourra produire des chevelus, si nécessaire.

Monsieur MACHU fait part du sentiment de solitude des riverains face à une GTA qui ne répond pas toujours et à une tour de contrôle qu'on ne pourrait pas contacter. Il fait part de son souhait de mettre à disposition des riverains un numéro d'urgence pour signaler des situations anormales.

Une discussion s'engage sur la faisabilité de cette préconisation.

En conclusion, Monsieur PEHAUT reconnaît les difficultés évoquées et propose la mise en place éventuelle d'un service téléphonique assuré par des bénévoles fonctionnant lors de moments clés de l'année ou lors de pics d'activité et invite les membres à réfléchir à une solution pour la réunion de suivi de la charte prévue au mois d'avril prochain. Monsieur MONBRUN précise que l'inconvénient provient du fait que les bénévoles ne sont pas en permanence présents sur la plateforme.

## II. BILAN DES CONTROLES DE L'ANNEE 2018

Ce bilan d'activité a été fourni par la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens de Paris-CDG, postérieurement à la réunion de la CCE :

*"Au cours de l'année écoulée (2018), 12 contrôles ont été effectués sur l'aérodrome de Meaux et 1 nuisance pour survol d'une zone interdite a été relevée en août 2018. S'agissant d'une infraction pénale, le TGI de Meaux a été destinataire de la procédure judiciaire».*

\*  
\* \*

Au terme de la réunion, et sans point divers soulevé, Monsieur PEHAUT clôt la séance après avoir remercié l'ensemble des participants.

Le sous-préfet,

Gérard PEHAUT

